Vers sept heures du soir, un ouvrier qui passait hameau du Petit-Courtrai, au Mont-à-Leux, aperçut dans un champ de betteraves une masse inerte. Il s'approcha et se trouva en présence d'un colis vivant. Le paquet était soigneusement ficelé, et il ressemblait une tête humaine. Le malheureux, qui avait été atteint d'un abandonné, en attendant que la mort vînt le surprendre, rétait encore. On reconnut en lui le vieux chiffonnier. A demi-mort de froid, et déjà dans le coma, il ne put expliquer ce qui s'était passé.

On suppose que Dejans aura été attaqué par des rôdeurs, véritables sauvages, qui auront voulu le faire mourir à petit feu.

Le parquet de Courtrai a ouvert une enquête.

Cambriolages d'églises

A SAINT-POL-SUR-MER

Des cambrioleurs ont pénétré, dans la nuit de lundi à mardi, dans l'église de Saint-Pol-sur-Mer, où ils ont fracturé les troncs et forcé une des portes du tabernacle. Prévenu par une sonnerie électrique, le curé arriva et mit les malfaiteurs en fuite à coups de revolver.

A COUDEKERQUE-BRANCHE

L'église de Coudekerque-Branche a également été cambriolée. Tous les troncs ont été vidés.

On croit que l'un des voleurs est un paroissien que l'on vit visiter l'église lundi.

Chez les Mineurs

Réunion du Conseil d'Administration du Vieux Syndicat à Lens

Le Conseil d'administration du Vieux Syndicat s'est réuni mardi après-midi, dans une salle de l'Hôtel de Ville de Lens, sous la présidence de M. le député Basly.

Étaient présents : MM. Cadot, vice-président ; le député Lamendin, secrétaire général ; Sorriaux, Mathé, Carlier, Dieudonné, Gilbert, Mercier, Duquesne, Tassin, Desgreaux, Pruvot, Lesage, Poiret Aîné, Rousset, administrateurs.

MM. Evrard, Delplanque et Cordier, à titre consultatif.

Convention d'Arras. — Sont désignés pour représenter les ouvriers à la réunion qui se tiendra à Arras jeudi prochain, avec les délégués patronaux, MM. Basly, Lamendin, Evrard, Cadot, Cordier, Sorriaux, Mathé, Mercier. Ils auront aujourd'hui mercredi, à Douai, une réunion avec les délégués des Syndicats du Nord et d'Anzin, pour s'entendre.

Une demande de la Fédération des mécaniciens d'exploitation des mines de Courrières tendant à soumettre des réclamations qui leur sont particulières ,est prise en considération. Elles se résument ainsi : poste de 8 heures ; traitement de 250 fr. par mois ; augmentation d'allocation de charbon ; prime de fin d'année égale à celle servie aux employés, en raison des responsabilités que les mécaniciens encourent.

Le Conseil examine diverses réclamations d'ouvrière de plusieurs concessions qu'il soumettra à l'assemblée de jeudi. Elles ont trait aux galibots et certaines au classement des ouvrières à la Compagnie des mines de Nœux.

Des vieux mineurs d'Hénin-Liétard ont écrit pour demander qu'on s'occupe de leur logement dans des maisons à la Compagnie.

A la demande de mineurs de la Compagnie de Crespin, celle-ci avait été sollicitée de se faire représenter à l'entrevue d'Arras. Elle n'a pas cru devoir répondre favorablement.

Congrès international de Londres. — Cinq délégués sont chargés pour représenter le Vieux Syndicat au Congrès international de Londres, qui s'ouvrira le 24 juillet. Savoir : MM. Lamendin, Sorriaux, Choquet, Cadot, Degréaux.

Monument Beugnet. — Les administrateurs se sont occupés du monument à élever à la mémoire de Beugnet ; ils ont notamment fixé les inscriptions à faire figurer sur le socle.

Nos enfants à l'étranger

Voici venir les vacances. Les parents désirant envoyer leurs enfants séjourner à l'étranger afin d'y compléter l'étude des langues Anglaise ou Allemande, peuvent écrire à l'Association familiale : « Nos Enfants à l'Etranger », 23, rue Demours, Paris, XVIIe. Elle les mettra en relations avec d'honorables familles étrangères choisies par elle où les enfants placés, un par famille, n'entendront parler que la langue du pays de séjour pendant les deux mois des grandes vacances prochaines.

Le projet d'annexion à Roubaix d'une Section de Croix

La commission formée dans le but de donner son avis, concernant l'annexion à Roubaix d'une section de Croix, et qui a pour président M. Devost, a fait parvenir à M. Léon Stirn, maire de la commune de Croix, une opinion entièrement défavorable à l'annexion.

Les motifs de l'attachement indéfectible de la section intéressée à son chef-lieu, précédent, exprime la commission, de deux ordres de raisons : les unes, sentimentales, les autres, d'ordre matériel, administratif en particulier.

Une Fête au «Caillou qui bique»

Un grand concert artistique en plein air sera donné dimanche 2 juillet, à 2 heures et demie, à « la Bargette », à deux minutes du « Caillou qui bique », avec le concours de :

Un orchestre symphonique de Dames Viennoises, dirigé par M. Joseph Bande ; — Mme Suzanne Hollmann, mezzo-soprano, soliste de la Schola Cantorum ; — MM. Vittalo Gendini, baryton de grand opéra ; Théo Loley, flûtiste ; Abas Mony, chanteur de genre ; Georges Raulus, pianiste.

Une redonte aura lieu à l'issue du concert.

Concours agricole à Flines-lez-Raches

Dans sa dernière séance, le Comice agricole de l'arrondissement de Douai a décidé que son prochain concours aurait lieu dans la commune de Flines-les-Raches, un des derniers dimanches du mois d'août. La date en sera définitivement fixée à la prochaine réunion du Comice.

Les Retraites Ouvrières

Le maire de Cysoing informe les intéressés que la liste des assurés obligatoires établie par la commission municipale et arrêtée par M. le Préfet, est à leur disposition au greffe de mairie. Les réclamations devront être adressées à M. le Juge de paix.

Comité Consultatif

de la Société Républicaine des Conférences Populaires

POUR LES ASSURÉS FACULTATIFS

Les assurés facultatifs comme les assurés obligatoires peuvent effectuer leurs versements à capital aliéné ou à capital réservé.

Lorsque le capital est réservé la rente de l'assuré facultatif est beaucoup plus faible que celle de l'assuré obligatoire, car l'assuré obligatoire ne peut réserver que son versement de 9 francs, tandis que l'assuré facultatif réserve 15 francs par an. Le métayer seul se trouve dans le cas de l'assuré obligatoire cotisant 9 ou 6 francs.

Pour un assuré facultatif la différence entre les rentes constituées à capital aliéné ou à capital réservé est d'environ 115 fr. si l'assuré commence ses versements à 20 ans, 88 francs s'il commence à 30 ans, 44 francs s'il commence à 45 ans, 9 francs s'il commence à 60 ans.

CHANGEMENT DE CATÉGORIES

Nous avons expliqué, dans un précédent article, la situation des assurés qui changent de catégorie et, principalement, des jeunes filles salariées et assurées obligatoires qui, en se mariant, cessent d'être assurées obligatoires, ou même ne peuvent rester dans la catégorie des assurées facultatives. En aucun cas, les sommes qu'elles ont versées ne peuvent être perdues pour elles ; ces sommes seront intégralement à leur constituer, à 65 ans, une pension viagère.

Veuve d'un patron décédé après avoir fait de mauvaises affaires, et qui est obligé de tourner ses services pour vivre.

Si son salaire est inférieur à 2.000 francs, elle entre dans la catégorie des assurées obligatoires. Si elle a plus de 35 ans, il faut qu'elle justifie être salariée depuis au moins le 2 juillet 1909 ; faute de produire ce certificat, elle perd le droit aux avantages faits par la loi aux assurés de la période transitoire.

Mme X... à Y... — Il vous suffit de prouver que vous êtes salariée ; pour cela produire un certificat légalisé de votre patron (ici, votre gendre, veuf), si cela est, produire un certificat analogue attestant que vous êtes salariée depuis plus de trois ans. Vous serez ainsi assurée obligatoire de la période transitoire, et votre retraite sera, à 65 ans, de 96 fr. 87. — Si vous n'êtes pas dans la liste des assurés obligatoires, faites immédiatement votre demande au maire.

LES GREVES

CHEZ LES FILEURS DE ROUBAIX

Les ouvriers et ouvrières de la filature Pollet, rue de la Redoute, ont repris le travail, mardi matin, aux anciennes conditions.

CHEZ LES MÉCANICIENS DE ROUBAIX

La grève de l'établissement Paulus-Fouton, rue Pierre-de-Roubaix, qui durait depuis jeudi dernier, est terminée. Il y a, pour les ouvriers, promesse d'augmentation de trois centimes à l'heure.

CHEZ LES CONFECTIONNEURS DE ROUBAIX

Le personnel de la fabrique de vêtements confectionnés Désiré Wibaux et Cie, rue des Lignes, en grève depuis le 1er juin pour obtenir des augmentations de salaire, s'est remis au travail hier matin, aux anciennes conditions.

LILLE

A LA MAIRIE

— Hier mardi, à midi, dans la salle du Conseil municipal, M. Delesalle, maire, ayant à ses côtés M. Leurenge, adjoint, et M. Assoignon, secrétaire général de la Mairie, a reçu MM. Talon, sous-chef du bureau des Ecoles ; Pergand, chef du bureau des travaux, et Moureau, secrétaire général adjoint, récemment promus officiers d'Académie. A chacun, des palmes qu'ils portaient remises par M. le Maire qui les félicita. Et MM. Talon, Pergand et Moureau remercièrent.

— Sur la proposition de M. le Ministre des Travaux publics, M. Lemoine, directeur des travaux municipaux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est élevé à la 1re classe de son grade.

AU LYCÉE FAIDHERBE

Le jeune Dechaumont, de la classe de mathématiques spéciales du Lycée de Lille, vient d'être déclaré admissible aux épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole Nationale des Mines, de Paris.

L'ATTERRISSAGE DE L'« INSULA »

L'« Insula » de l'E. A. N., qui était parti lundi de la place de la République emmenant MM. Delannoy, Berthe, Mahieu et Duchesne et dont on était sans nouvelle mardi à 2 heures du matin, a atterri lundi soir à proximité de Renaix comme les autres aérostats. L'atterrissage s'est effectué sans incident.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE
GRUSON

LES EXCÈS DE VITESSE DES AUTOMOBILES

Les conducteurs d'automobiles semblent s'occuper des règlements de voirie comme de leur première chambre à air ; la nuit, ils roulent à des allures insensées, sans lanternes, ni à l'avant ni à l'arrière, et le jour, ils jettent l'émoi parmi les piétons effrayés de leur vitesse. Un arrêté municipal leur ordonne de prendre l'allure d'un homme au pas aux carrefours et aux tournants des rues : c'est le moindre de leurs soucis, loin de ralentir, ils accélèrent leur marche. Il leur en cuit quelquefois ; ainsi, hier à onze heures du matin, un taxi-auto venant de la rue des Augustins, s'est jeté rue Saint-Genès, sur la voiture de MM. Hardy et Perche, épiciers, rue Léon-Gambetta ; ce véhicule fut violemment secoué et la glace d'avant du taxi s'est brisée en éclats sur le chauffeur qui eut la chance de ne pas être blessé.

GARE A L'ESCROC

Un employé d'un établissement financier de la rue Nationale a disparu après avoir encaissé pour ses patrons une somme de 635 francs chez un client à Hénin-Liétard.

Cet individu qui se prétend Norvégien, avait déclaré se nommer Allenne Storms, 38 ans ; il habitait à Saint-Maurice, dans une famille dont il devait épouser la fille. Grâce à cette promesse de mariage, il extorquait à ces gens naïfs une somme assez importante.

Voici le signalement de cet escroc qui cherchera peut-être à faire de nouvelles dupes dans la région : taille 1 m. 75 ; moustache rousse ; bras droit plus long que le gauche ; main gauche plus petite que la droite ; pour cacher cette infirmité, il conserve constamment la main dans la poche de son veston, et il écrit de la main gauche.

UN IVROGNE VOLE AU CIMETIÈRE DE L'EST

Mardi après-midi, un gardien du cimetière de l'Est surprenait un individu qui dérobait un pot de fleurs sur une tombe. Il l'appréhenda et le conduisit au poste du 6e arrondissement. Il était en état complet d'ivresse ; il a déclaré se nommer François Vandertéppen, rue des Urbanistes, 6.

RÉCHAUDS A GAZ

de tous genres. — Maison D. Viale, 8, rue Gambetta, Lille. — Prix excessivement réduits.

EXPLOITS DE GALOPINS

Lundi soir, vers onze heures des gamins s'amusaient à jeter des pierres dans les allées de l'Esplanade, sur les ampoules électriques des illuminations. Le garde Obry qui les avait surpris essaya en vain de les rattraper ; ils réussirent à prendre la fuite, mais la police a retrouvé leurs pièces.

LES ACCIDENTS

Rue Rabelais

A dix heures du matin, un passant voulant traverser la rue Rabelais, fut accroché par le tramway Mongy ; il eut la chance de s'en tirer avec un sérieux accroc au pardessus.

A la Porte des Postes

A cinq heures du soir, la petite Gabrielle Lambert, 12 ans, rue d'Austerlitz, 105, jouait dans les remparts, près de la porte des Postes. Elle tomba si malheureusement qu'elle se fracture le bras gauche ; on la transporta à la pharmacie Bondois où elle reçut des soins et elle fut ensuite ramenée à son domicile.

Rue du Faubourg-de-Roubaix

A onze heures du matin, M. Emile Vanduppe, commissionnaire, rue Ban-de-Wedde, est tombé en syncope, rue du Faubourg-de-Roubaix et dans sa chute, il se blessa à la tête et se fit des contusions sur tout le corps. Après pansement dans une pharmacie, il regagna son domicile.

Escaliers dangereux

Le petit René Daudois, rue Druelle, 17, s'est grièvement contusionné à la poitrine en tombant dans l'escalier de son domicile, mardi matin.

— Mardi matin, Mme Camille Dujardin, 43 ans, ménagère, rue de Jussieu, 141, a fait une chute dans les escaliers de son domicile et s'est fracturé la jambe droite. Après un pansement sommaire, à la pharmacie Boudois, elle a été admise d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

Pour maigrir sans aucun danger

employez le traitement végétal, en vente chez Mlles L. et R. Assoignon, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 42, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. La boîte 2 fr. 50, par poste 2 fr. 75. 2081

AU PALAIS

L'accident de la rue d'Arras

M. Grimprel, ingénieur, qui a été chargé par M. Delalé, juge d'instruction, de déterminer les causes de l'accident qui se produisait récemment rue d'Arras, chez M. Debachy, cabaretier, et au cours duquel un jeune homme, Deswel, fut tué, transmettra prochainement son rapport au Parquet.

Des visites que M. Grimprel a faites, il résulte que l'écroulement du hangar ne peut être imputé au propriétaire. L'accident paraît dû au mauvais état d'une poutre qui soutenait la toiture.

Le cambriolage de la rue d'Amiens

Joly, l'un des cambrioleurs qui pénétrèrent en plein jour au n° 18 de la rue d'Amiens et fut arrêté au moment où il cherchait à s'enfuir, a été de nouveau interrogé mardi après-midi par M. Delalé, juge d'instruction. Comme précédemment, il a affirmé qu'il ne connaissait aucunement son complice. Joly n'est quelque peu attendri quand le magistrat lui parla de sa famille, et fit à ce moment quelques confidences, mais il n'a pas pour cela consenti à faire les déclarations que M. Delalé sollicitait.

Le forçat Durand

Le forçat Durand, transféré comme nous l'avons dit à la maison d'arrêt, a demandé hier à causer avec M. le procureur de la République. Comme ce dernier était absent, il a été conduit devant M. Houzix, juge d'instruction, chargé d'instruire son évasion à qui il a exprimé le désir d'avoir un avocat d'office.

Durand a été ensuite ramené à la maison d'arrêt.

La manifestation d'Armentières

On se rappelle sans doute la condamnation qu'encourut il y a quelques jours l'abbé Rataux, d'Armentières, qui, au cours d'une manifestation, s'était fait remarquer par son attitude. Ce prêtre vient de se pourvoir en cassation contre le jugement et il a écrit hier en ce sens à M. le procureur général.

En Cour d'assises

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant la Chambre des mises en accusation Georges-Louis Monsieur, 22 ans, cordonnier, inculpé d'attentat aux mœurs sur la petite Virginie V...

VACCINE

Séances publiques et gratuites le 28 juin 1911, à 5 heures du soir

Ecoles libres du garçons, parvis Saint-Michel, 22 ; rue Royale, 124. — Ecoles Viala, rue Viala, 5 ; Vauban, place Catinat ; Corneille, rue de Thionville, 10. — Ecoles libres de filles : rue des Mécaniers, 23 ; place Séverines, 30 ; rue du Transvaal, 73 ; rue d'Hasebrouck, 2.

ROUBAIX

A PROPOS DU SECTIONNEMENT DE ROUBAIX

Hier, M. le docteur Labbe, président de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Roubaix, a lu au commissaire chargé de l'enquête à propos du sectionnement électoral de Roubaix, la protestation suivante :

« Les partisans du sectionnement de la Ville de Roubaix présentent comme arguments principaux :

« 1° Que le sectionnement permet à chaque quartier d'avoir ses représentants.

« 2° Qu'il accorde une représentation aux minorités.

« Un examen même superficiel de la situation électorale municipale réduit à néant ces affirmations.

« En effet, dans la section dite du Pouillenoy qui est représentée au Conseil par six conseillers municipaux, un seul des élus : M. Delattre, habite la section.

« Les cinq autres conseillers : MM. Chatelleyn, A. Rousseau, Wrill, Deville, Dubois habitent tous les quartiers voisins.

« En ce qui concerne la représentation des minorités, il faut constater que les radicaux et radicaux-socialistes n'ont aucun élu dans l'assemblée municipale. Le sectionnement n'a donc apporté aucune satisfaction aux minorités.

« La représentation proportionnelle, qui seule aurait pu le faire, avait été proposée par les radicaux en 1908 et acceptée par les socialistes ; elle a été nettement repoussée par les hommes qui détiennent actuellement la majorité au Conseil.

« D'autre part, aux élections de 1908, on a pu voir des centaines d'électeurs qui habitent des quartiers différents être un domicile fictif dans le quartier du Fontenoy et y prendre leur inscription électorale. De nombreux congréganistes résidant à l'étranger ont usé du même subterfuge.

« Il apparaît donc de toute évidence, aux esprits les moins prévenus, que le sectionnement est sollicité par un parti politique qui entend profiter de ces changements de domicile et transformer à la faveur de nouvelles inscriptions la minorité en majorité.

« L'argumentation employée par les partisans du sectionnement manque donc de sincérité. Elle n'est qu'un trompe l'œil destiné à induire en erreur le Conseil général.

« *Pour la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Roubaix :*

» Docteur LABBE, président. »

LA CAMBRIOLE

L'avant-dernière nuit, M. Victor Demontre, 36 ans, charpentier, demeurant quai de Nantes, 4, a fait feu, sans l'atteindre, sur un individu qui, après avoir escaladé un petit mur, tentait d'entrer chez lui en passant par la plateforme des w.-c.

LES FUNÉRAILLES DE M. HENRI CARRETTE

La famille Carrette nous prie de transmettre ses remerciements aux nombreux radicaux et radicaux-socialistes qui lui ont manifesté une marque de sympathie en assistant aux funérailles de M. Henri Carrette.

A LA FRATERNITE

M. Edouard Descamps ,ouvrier peintre, qui est tombé d'une échelle d'une hauteur de trois mètres, rue de la Halle, est à la Fraternité avec de multiples contusions au dos et à la tête et une violente commotion cérébrale.

MANDAT D'AMENER

Arthur Huvenne, 20 ans, rue de la Cour Vertinde, 12, a été arrêté hier et délivré au Parquet en vertu d'un mandat d'amener de M. Delalé, pour tentative de vols avec violences.

TOURCOING

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Henri Delion, ingénieur à la Compagnie Mengy, avec Mlle Laure Prévot, petite fille de M. E. Prévot, l'éminent sculpteur bordelais.

NOS CONCITOYENS

M. Jules Dervaux, élève de M. Guillaume, professeur à l'Ecole de musique de Tourcoing, vient d'obtenir au concours du Conservatoire National de Musique de Paris un premier prix à l'unanimité.

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA RUE DES PLATS

Les A. E. de l'école de la rue des Plats organisent pour le dimanche 23 juillet une excursion à Ostende. Les personnes désireuses d'accompagner l'Association sont priées de vouloir bien envoyer leur adhésion avant le dimanche 9 juillet, dernier délai. Le prix du voyage est fixé à cinq francs dîner compris. Les adhésions sont reçues au siège de l'Amicale, à l'Ecole, et chez tous les membres de la Commission.

RECOUVREMENT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION DU 1er TRIMESTRE 1911

Le Maire de Tourcoing donne avis que les rôles de la contribution (commerce et de l'Etat) (1er trimestre) sur les voitures, chevaux, mules, mulets, autres rentes et formalités prescrites par la loi sont en recouvrement à partir de ce jour. Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois à partir d'aujourd'hui pour adresser à M. le Préfet des réclamations en décharge ou réduction. Les réclamations qui ont pour objet une cote déjà en recherche à trente francs doivent être adressées sur papier timbré. Toutes les réclamations doivent être accompagnées de l'avertissement rôle.

AUTOUR DE LILLE

CROIXRIG

Cinquantenaire et Inauguration. — Les Sauveteurs et la fanfare municipale organisent une grande fête à l'occasion du cinquantenaire de l'organisation du service d'incendie et de l'inauguration du nouveau drapeau de la société de musique. Cette fête aura lieu le dimanche 2 juillet. Plusieurs sociétés musicales et de gymnastique prêteront leur concours. Un grand feu d'artifice sera tiré le soir à 9 heures sur la place où un grand bal sera donné.

LEERS

L'accident de l'usine Motte-Bossut. Mort de la victime. — M. Pierre Delrot, 76 ans, entrepreneur des travaux de maçonnerie de l'usine Motte-Bossut, qui avait fait une chute le dans les caves des bâtiments neufs, est mort dimanche soir des suites de son malheur. Ses funérailles auront lieu, jeudi matin, à 9 heures et demie.

HEM

Deux doigts coupés. — Marcel Pique, 14 ans, domicilié chez ses parents au Pont des Canteles, était occupé à couper de bois le d'un faux mouvement, il se tranche trois de l'un fau xmouvement, il se tranche l'index et l'annulaire gauches d'un violent coup de hache.

Grave accident à l'usine Bourrasset. — Alfred Pingot, 15 ans, demeurant à Fenêtre Bourrasset, a eu un bras complètement écrasé entre deux engrenages de son métier.

LYS

Chute. — Joseph Pasquin, 19 ans, ouvrier peintre au service de M. Levingue, occupé à la peinture d'une marquise chez M. Boulenny fils, est tombé, s'est fracturé une fausse côte et s'est fait de graves contusions.

TOUFFLERS

Le Conseil municipal s'est réuni lundi sous la présidence de M. Bout, maire.

Le Maire passe rapidement en revue les articles du budget de 1910. Il constate un solde créditeur de 350 fr. 82 ; ce solde augmenté de diverses autres ressources spé-

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LE NOUVEAU CABINET

LES MINISTRES SE SONT REUNIS

Paris, 27 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir à 10 heures au ministère des finances, au conseil de cabinet, sous la présidence de M. Caillaux.

Ils ont arrêté les jours où ils se réuniront en conseils de cabinet et de ministres, les dispositions pour l'installation des ministères et la composition de leurs cabinets.

Ils ont également arrêté toutes les mesures utiles en vue de hâter le vote du budget.

Le prochain Conseil aura lieu jeudi matin au ministère de l'intérieur.

A L'ELYSEE

Paris, 27 juin.

Les ministres seront présentés ce soir à 9 heures 3/4 au Président de la République par M. Caillaux, président du Conseil.

PROPORTIONNALISTES ET ANTIPROPORTIONNALISTES

Paris, 27 juin.

Le nouveau Cabinet est composé de proportionnalistes et de partisans du scrutin majoritaire. Les proportionnalistes sont : MM. Caillaux, Delcassé, Chaumet et Lebrun. Les partisans du scrutin majoritaire sont : MM. Pams, René Renoult, Augagneur, Couyba, René Besnard, Malvy, Dujardin-Beaumetz, ces deux sous-secrétaires d'Etat se sont abstenus dans le vote de l'amendement Malvy-Violette.

MM. Klotz et de Selves, sans être antiproportionnalistes, sont partisans du scrutin de liste avec représentation des minorités.

LES MINISTRES ET LES GROUPES

Paris, 27 juin.

Le nouveau Cabinet se compose de ministres et sous-secrétaires d'Etat appartenant à tous les groupes de la majorité républicaine, gauche démocratique, union républicaine, radicale-socialiste et socialiste indépendant. Parmi les ministres et sous-secrétaires d'Etat députés, deux appartiennent à la gauche démocratique : MM. Lebrun et Chaumet ; quatre à la gauche radicale : MM. Caillaux, Delcassé, Cruppi, Dujardin ; six au groupe radical-socialiste ; MM. Messimy, Klotz, Steeg, René Renoult, René Besnard, Malvy ; un au groupe républicain socialiste : M. Augagneur.

Parmi les ministres sénateurs, un appartient à l'Union républicaine : M. de Selves ; deux à la gauche radicale-socialiste : MM. Couyba et Pams.

INTERPELLATIONS

MM. Paul Meunier et Bachimont ont pris l'initiative d'une interrogation au Sénat sur l'attitude que le gouvernement compte prendre dans la question des délimitations.

M. Delahaye a l'intention d'interpeller le gouvernement sur l'émission des valeurs étrangères sur le marché français, émission qui, dit le député de Maine-et-Loire, doit être favorisée par la haute banque et le gouvernement.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 27 juin.

La Commission d'Administration générale a terminé ce matin, en seconde lecture, l'examen du projet sur le statut des fonctionnaires.

Elle a décidé de soumettre au gouvernement dès qu'il sera constitué le texte qu'elle a arrêté et de faire tous ses efforts pour que cette importante question vienne en discussion dès la rentrée d'octobre.

Les Espagnols au Maroc

Tanger, 27 juin.

On mande d'El-Kçar, à la date d'hier :

Des officiers s'adressant aux fonctionnaires chérifiens, leur ont déclaré que les troupes espagnoles restaient à Larache et à El-Kçar, uniquement pour obliger les détachements français à évacuer les territoires qu'ils occupent au Maroc.

Ces mêmes officiers espagnols ont invité le caïd Ben-Dan, commandant la méhalla chérifienne, campée à El-Kçar, à cesser toutes relations avec le capitaine Moreaux et à n'avoir de relations qu'avec eux seulement.

Le caïd Ben Dan ayant répondu que les instructeurs français étaient seuls chargés par le Sultan de payer la solde de sa méhalla, les officiers espagnols lui déclarèrent que le gouvernement de Madrid était prêt à leur payer cette solde.

Cette initiative des officiers espagnols est très vivement commentée à Tanger, dans les milieux diplomatiques français.

DANS L'ARMEE

NOMINATIONS

Sont nommés :

Au grade de chef d'escadron : de Corday, du 6e chasseurs au 18e.

Grade de Capitaine : Lieutenant de Villeneuve Lafeye, du 29e dragons au 21e.

Grade de chef de bataillon : les capitaines Ladoux, du 33e au 122e (major) ; Lambert, du 84e au 4e ; Simon, du 87e au 84e (major) ; Tassin de Nonneville, du 135e au 8e ; Verwaede, du 127e au 29e ; Jacquemin, du 31e au 84e ; Verrier, du 49e au 127e.

Grade de Capitaine : les lieutenants Calot, du 1er au 84e ; Salicetti, du 137e au 36e ; Thomas, du 147e au 84e ; Grard, du 87e au 32e ; Moussier, du 72 au 32e ; Lamer, du 73e au 8e ; Bourgeon, du 13 au 84e ; Marot, du 156e au 73e ; Du Toytot, du 42e au 127e ; Pourailly, du 139e au 73e ; De Soyer, du 84e au 46e ; Pinaudier, du 5 au 127e ; Le Sèble, du 127e au 32e ; Jacquet Lagrez, du 144 au 127e ; Schnaiderek ,affecté comme lieutenant au 145e ; De Chilly, du 136e ; Echeyme, au 3e ; Pigarche, au 7e ; Barras, au 5e.

Au grade de médecin-major de 1re classe : le médecin aide-major de 1re classe Valette, de l'Ecole militaire de Montreuil.

Au grade de Pharmacien-major de 2e classe : le pharmacien aide-major de 1re classe Thiéry, de Meubeuge.

Gendarmerie. — Grade de capitaine : Bertrand, lieutenant à Vouziers, passe à Cambrai.

Artillerie. — Grade de chef d'escadron : Cauvet, du 27e, maintenu ; Vallière, du 1er à pied, maintenu.

Grade d'officiers d'administration principaux : l'officier d'administration de première classe Desprez, de Meubeuge, maintenu.

Grade d'officier d'administration de 1re classe : l'officier d'administration de 2e classe Houillon, du 1er corps, maintenu.

Grade de chef armurier de 1re classe : Lacombe, du 30e d'artillerie, passe au 73e d'infanterie ; Pommier, du 15e d'artillerie, au 5e cuirassiers.

MUTATIONS

Train des Equipages : Delbreil, capitaine, du 17e escadron, commandant par intérim du 1er, rejoindra au 1er août ; prendra son commandement ; Truman, 1er escadron, passe major au même escadron.

Gendarmerie : Humbert, capitaine à Cambrai, passe à Perpignan.

Infanterie : Petain, colonel breveté, réintègre au 33e ; Superbie, colonel breveté, réintègre au 46e ; Fadat, chef de bataillon du 152e passe au 145e ; Blanchon, major du 84e passe au 122e ; De Bérbe de la Barthe, major au 146e passe au 70e ; Funck, chef de bataillon du 29e passe au 107e ; Lallement, capitaine du 108e passe au 43e ; Mahaudel, capitaine du 104e passe au 124e ; Balbain, capitaine du 65e, passe au 46e.

MM. Aged, capitaine au 127e, passe au 149e ; Rat, capitaine au 84e, passe au 110e ; Rang, capitaine au 64e, passe au 29e ; Sofier, capitaine au 79e, passe au 13e ; Lule-Desjardin, capitaine, 58e brigade, passe au 84e d'infanterie ; Duchier, capitaine au 24e, passe au 73e ; Girardin, capitaine au 1er, passe au 30e ; Jannot, capitaine au 152e, passe au 43e ; Pinteaux, capitaine au 161e, passe au 1er.

Officiers d'administration de 1re classe : MM. Perruche, officier à Saint-Omer, passe au 6e corps.

Artillerie. — Coffec, chef d'escadron au 19e d'artillerie, passe 1re division de cavalerie.

MM. Tatin, colonel directeur du génie à Lille, passe à Versailles ; Bayet, colonel directeur du génie à Besançon, passe à Lille ; Blondel, lieutenant-colonel, 7e régiment, passe au 36e ; Decamp de Rosamel, capitaine au 27e d'artillerie, passe au 1er corps ; Boudeau de Fontenay, capitaine 21e dragons, passe au 5e ; Greppo, capitaine au 20e chasseurs, passe au 6e ; Fosquery, capitaine au 6e chasseurs, passe instructeur du régiment ; De Bourbon-Busset, capitaine d'état-major, passe au 30e dragons ; De Keranstan, lieutenant au 6e chasseurs, passe au 7e hussards ; Lionard, lieutenant au 28e dragons passe au 24e.

DANS LA RÉGION

Les écosseurs de petits pois MANIFESTENT A BERGUES

Tous les ans l'usine de conserves alimentaires de Bergues emploie pour l'écossage des petits pois des ménagères de Bergues et quelques ouvrières belges quand les premières ne sont pas en nombre suffisant. A la suite de difficultés survenues l'an dernier, l'Administration n'embauche cette année que des Belges. Les ménagères de Bergues furieuses sont allées manifester drapeau en tête et au chant de l'« Internationale » à Furnes. Là, elles chassèrent les Belges de l'usine.

La gendarmerie qui a dû intervenir a arrêté un nommé Barbier qu'elle a dû ramener pour éviter des tentatives. Les manifestantes étaient très excitées.

LILLE

BARÇON DE CAFE PUBLICAIN

Dans la soirée, vers neuf heures, la police a arrêté, sur le quai de la Sarra, un garçon de café nommé G..., du restaurant Duval à l'Exposition de Roubaix qui s'était rendu après avoir volé quatre-vingt-six francs de jetons et une somme de vingt francs.

Interrogé par M. Vidal, commissaire de permanence, il n'a pas voulu donner son nom et il a frauduleusement déclaré qu'il était originaire de Landerneau.

SUR LE CAR

Pour un supplément que lui réclamait le receveur Petillon du car A, Maurice Farvaque, habitant rue Saint-Maurice à Roubaix, s'est livré à des violences sur l'employé. Cet incident a provoqué un rassemblement assez important.

LES INFIRMIERS RÉSERVISTES

Mardi matin, vers sept heures, les infirmiers de la première section d'infirmiers militaires, ayant terminé des manœuvres, rentraient du 17 et de 23 jours, lui ont arrivés à l'Hôpital Militaire.

LA RUE HOLLE

Vers une heure de l'après-midi, un feu de cheminée s'est déclaré rue d'Isbes, chez M. Hoslyn, commerçant. Les pompiers de la rue d'Iely ont eu rapidement raison des flammes avec une bouteille de sulfate.

UNE FUGUE

Le jeune Henri Deleschaux, de Roubaix, avait été récemment confié à l'Assistance Publique.

Placé dans une boulangerie située à l'angle de la rue des Tours et de la rue de Gand, il disparut soudain. On ignorait ce qu'il était devenu, quand hier, un employé de l'Assistance le trouva sur la Grande-Place. Il avait dû emprunter à quelque passant pour acheter des chemins et quelques jours. Il avait été embauché dans la boulangerie chez Clemence Experton, qui l'a chez elle et a informé l'Assistance Publique.

LA BOUSSOLE A LA GENDARMERIE

Plusieurs cas de maladie viennent d'être constatés à la gendarmerie. Les recherches faites par qui n'est rendu hier auprès des [illegible] a prescrit des mesures très [illegible] [illegible] malade.